

Le dynamisme de l'économie mondiale qui devrait prévaloir au cours des prochaines années accroîtra les recettes d'exportation des pays surendettés à faible revenu et devrait les aider à respecter leurs engagements internationaux dans l'avenir plus rapproché, moyennant un recours régulier aux ententes avec le Club de Paris et le maintien de faibles taux d'intérêt sur les prêts, préférentiels ou non. Les effets de leur endettement excessif ne s'estomperont toutefois pas, bien au contraire. La nouvelle composition de leur dette et les difficultés que bon nombre d'entre eux éprouvent à en assurer le service signifient que les organismes multilatéraux, ayant contribué à la mise en place des mécanismes de réduction des créances dont ils n'étaient pas titulaires, se verront au bout du compte forcés de procéder à d'autres remises au profit des plus pauvres. Compte tenu de la répartition de l'endettement de ceux-ci, il faudra sans doute imaginer des moyens de réduire la dette multilatérale avant que les derniers effets de la crise de 1982 ne se fassent sentir.